



Publié le : 08/10/2025

## Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

**Étaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Viellay :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMALLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Aurélien LAROPPE

**Procurations de vote** : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH  
**Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00268

Rapport n°14 - SPL AER - Rapport 2024 de l'élu administrateur

## SPL AER - Rapport 2024 de l' élu administrateur

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°1	03/09/2025	Favorable
Commission n° 2	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

GBM est actionnaire à 0,5 % de la SPL Agence Économique Régionale (AER BFC).

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

L' élu représentant GBM dans les instances de la SPL est M. BODIN.

La SPL a connu un niveau d'activité normal en 2024. Elle est dépendante à 93% des marchés de la Région BFC. Sa situation financière est saine. Il convient de signaler le départ en retraite de la directrice générale au 31/12/2024.

Conformément aux règles édictées par le CGCT et le décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels des administrateurs, M. BODIN, élu représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la Société Publique Locale Agence Economique Régionale (SPL AER), présente au conseil communautaire le rapport annuel 2024 de la société.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise approuvés en assemblée générale de la société le 17 juin 2025 et joints en annexe.

Les informations du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L151-1 du Code de Commerce ou présentant un caractère confidentiel.

L'objet social de la SPL (extrait des statuts) est le suivant :

La société a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien, le développement économique et l'attractivité du territoire, et d'en assurer la promotion économique.

La SPL est issue de la fusion des deux agences de développement économique de Bourgogne et Franche-Comté (2017).

Le siège social est situé à la Maison de l'Économie à Besançon. La SPL dispose de deux agences (Besançon et Dijon), et propose une présence sur 8 départements de la Région BFC.

### Activité

L'AER BFC a pour principales missions d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation, d'éco-conception, de transition énergétique et de promouvoir l'attractivité économique de la région, en soutenant la politique de développement économique dans les territoires.

L'activité s'articule autour de 5 pôles métiers et 1 pôle ressources :

- Pôle développement économique par filières et par territoires
- Pôle Innovation et transition écologique
- Pôle Intelligence économique et territoriale
- Pôle Prospection et Promotion, en France et à l'International
- Pôle Attractivité et marketing territorial

Le pôle Ressources est en charge de la gestion administration et financière de l'AER.

A travers les marchés confiés par la Région BFC et les EPCI membres, l'AER contribue à mettre en valeur et promouvoir l'attractivité du territoire régional sur la base d'une prospection ciblée par secteur et par pays. La Région est le commanditaire largement majoritaire de la SPL (93% du chiffre d'affaires).

### **Synthèse de l'activité 2024**

- *Ingénierie de projets d'entreprises* : 567 projets en portefeuille, en baisse par rapport à 2023, dont 64 projets aboutis contre 92 en 2023. Le contexte économique plus compliqué en 2024 qu'en 2023 se ressent sur ces indicateurs. Ainsi, 1 333 emplois ont été créés ou maintenus (contre 3 626 en 2023), et ceci malgré une forte hausse des rendez-vous effectués par le Pôle Développement Economique (1 921 soit + 22%).
- *Participation à 20 Salons en France* et 9 missions à l'étranger en partenariat avec BUSINESS France, notamment dans les secteurs du luxe, de l'hydrogène, de la santé, filière agroalimentaire. Les filières stratégiques de la Région ont été mises en avant lors des différents salons régionaux et nationaux auxquels l'Agence a participé.
- *Promotion de l'attractivité économique de la région et des territoires* : mise en œuvre de la feuille de route pour l'attractivité régionale via la réalisation de 10 brochures d'attractivité mettant en valeur un territoire et son ambassadeur, participation aux Talents du Luxe et de la Création.
- *Promotion et sensibilisation à l'innovation* avec l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de « Créer demain » sur le thème « Explorer l'innovation à l'ère de l'IA » (350 participants et 8 ateliers). Organisation du 3<sup>e</sup> Prix Innov'BFC, participation et co-organisation de 30 actions sur le territoire pour renforcer l'acculturation des entreprises à l'innovation. 70 Presta Inno instruites.
- *Transition écologique* : 80 projets d'entreprises ont été suivis en transition écologique (éco-conception) et 14 ont fait l'objet de financements. 65 nouvelles visites ou contacts d'entreprises ont été réalisés en vue d'un accompagnement des projets d'énergie renouvelable et récupération de chaleur.

### **Marchés Région BFC et EPCI**

Pour rappel, s'agissant d'une Société Publique Locale, l'AER travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).  
Le montant des marchés avec la Région en 2024 s'établit à 4 148 239 €, soit 93% du chiffre d'affaires. Les marchés confiés par les EPCI sont en progression avec un chiffre d'affaires de 318 518 €.

### **Perspectives**

L'AER entend poursuivre son développement sur plusieurs pistes : diversifier son chiffre d'affaires d'une part via les EPCI, d'autre part en répondant à d'autres directions métiers de la Région BFC, développer l'offre de service auprès des actionnaires, améliorer ses processus internes, veiller à atteindre et améliorer ses indicateurs de performance.

Toutefois, le resserrement des budgets des collectivités à partir de 2025 fait peser un risque sur le niveau des commandes à la SPL.

L'AER a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 sur la période mars 2024-mars 2027 et a comme objectif, via une démarche QRSE initiée en 2023, d'obtenir une labellisation AFNOR en 2026.

### **Vie sociale**

A/ Ressources humaines

Au 31/12/2024, la SPL compte 48 salariés dont 34 ingénieurs et cadres. L'effectif moyen 2024 est de 44 salariés, en hausse par rapport à 2023. Cette année encore, le turn-over a été important avec 14 entrées et 8 départs.

A souligner : le départ en retraite au 31/12/2024 de la directrice générale, remplacée à partir du 16/12/2024.

Le Conseil Economique et Social s'est réuni 11 fois en 2024.

#### B/ Données juridiques, gouvernance

L'année 2024 a vu l'entrée au capital de 2 Communautés de communes du Jura, après les 10 communes et EPCI en 2023, par cession d'une part sociale chacun par la Région BFC. Au 31/12/2024, le capital de la SPL est donc détenu par 86 actionnaires publics : la Région Bourgogne Franche-Comté majoritaire et 85 communes & EPCI,

La répartition du capital de la SPL AER, d'un montant de 1 000 000 €, et des sièges en Conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires au 31/12/2024	part dans le capital	Nb de sièges en Cadm°
Région BFC	57,00%	11
Administrateurs		
Mme L.MARTINEZ	JC LAGRANGE	A.MARTHEY
E.OTERNAUD	P.MOLINOZ	N.SORET
JP SAULNIER-ARRIGHI	P. BLIN	G.GORDAT
T. LUTZ (démissionnaire au 12-02-2024)	F. PONCET	
85 EPCI	43,00%	7
dont GBM	0,50%	
Représentants de l'assemblée spéciale au conseil d'administration		
Mme C.BOURGEOIS REPUBLIQUE	N.BODIN	V.CHAUVET
P.DESSAUNY	D.KLEIN	M.QUINET
Mme JUBAN		
1 invité permanent : CA Vesoul		
total	100%	18

Les 85 EPCI minoritaires sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale dans laquelle siège GBM. Cette assemblée étudie les dossiers préalablement au conseil d'administration. Elle est présidée par Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE (CA Grand Dole) jusqu'au 18/12/2024.

Le Conseil d'administration intègre également 12 censeurs : CCI Régionale BFC, CMA Régionale BFC, BPI France, COMUE (Université BFC), ADEME BFC, Banque des Territoires et les sociétés ONCODESIGN, MATAWAN, Groupe MAILLARD Industrie, Groupe MOMENTUM, GILSON & Services, ISOLA Composites.

Le conseil d'administration du 9 février 2017 a acté la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général mandataire social.

Le conseil d'administration du 21 décembre 2023 a validé l'élection de M. Jean-Claude LAGRANGE à la Présidence de la SPL et installé les 11 représentants de la Région BFC au conseil d'administration de la SPL.

La Directrice Générale est Mme ABRAHAMSE-PLEUX jusqu'au 31/12/2024 (départ en retraite).

Les administrateurs et les censeurs ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction.

La Gouvernance s'appuie également sur une Instance Economique Régionale, qui regroupe 72 structures, une commission d'appel d'offres, et a mis en place un comité de contrôle analogue

préalable à chaque conseil d'administration. Le Comité de Contrôle Analogue (CCA) est composé de 87 membres issus des services du Conseil régional et des services des EPCI actionnaires.

Les instances de la SPL ont été réunies ainsi en 2024 : 4 Comités de Contrôle Analogue, 4 Assemblées Spéciales, 4 Instances Economiques Régionales, 4 Conseils d'Administration, 2 Commissions d'appels d'offres, 1 Assemblée générale ordinaire et 1 conseil d'administration extraordinaire pour désigner la nouvelle directrice Mme RAMILLON à compter du 01/01/2025. L'élu représentant GBM a participé à l'ensemble des conseils d'administration + AGO de l'année.

Il n'y a pas de contrôle extérieur en cours à la SPL. La SPL a présenté en conseil d'administration et AGO 2024 le suivi des observations formulées par la Cour des comptes en 2023.

Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2024.

La SPL n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

## C/ Filiales

Afin d'être associée aux instances des entreprises à enjeux du territoire, la politique de la SPL AER est d'acquérir une action dans un certain nombre de sociétés cotées en Bourse présentes sur le territoire régional. La SPL détient ainsi un volume de 108 actions dans 65 sociétés.

Il n'existe aucun risque financier pour l'AER lié à ces participations.

## Conventions règlementées

Aucune convention règlementée (portant sur des contrats conclus hors activité normale entre la SPL et ses actionnaires ou ses dirigeants) n'est signalée dans le rapport du commissaire aux comptes.

## Données économiques

Les comptes annuels 2024 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

Au 31 décembre 2024, ils sont arrêtés comme suit :

<b>ACTIF en K€</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>PASSIF en K€</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Actif immobilisé	35	40	Fonds propres	1 598	1 456
Stocks	0	0	Provisions	140	405
Créances	2 199	2 139	Emprunts	0	0
Liquidité	1 426	1 687	Dettes d'exploitation	1 922	2 005
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>3 660</b>	<b>3 866</b>	<b>TOTAL Passif</b>	<b>3 660</b>	<b>3 866</b>
<b>PRODUITS en K€</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>CHARGES en K€</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
chiffre d'affaires	4 467	4 425	achats et services	1 660	1 739
subventions	8	2	impôts et charges de personnel	3 025	2 729
Reprise amort et prov <sup>e</sup>	141	61	dot <sup>e</sup> amort et prov <sup>e</sup>	7	32
autres produits	73	34	autres charges	21	21
<b>résultat d'exploitation</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>			
produits financiers	42	37	charges financières	0	0
produits exceptionnels	125	93	charges exceptionnelles	0	85
			IS	0	0
<b>total produits</b>	<b>4 855</b>	<b>4 651</b>	<b>Total charges</b>	<b>4 714</b>	<b>4 607</b>
<b>Resultat net</b>	<b>141</b>	<b>44</b>			

## A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec la Région Bourgogne Franche-Comté, principal commanditaire. Ainsi, la Région représente la quasi-totalité des créances.

La SPL n'est pas endettée.

La situation de trésorerie, le niveau des fonds propres et les ratios bilanciers sont satisfaisants.

## B/ Résultat

Le résultat de la SPL est un excédent de 141 246 €. Le résultat d'exploitation, directement issu de l'activité, est négatif de 25 k€ en 2024, et l'excédent est donc issu du résultat financier (+ 42 k€ sur placements de la trésorerie) et du résultat exceptionnel (+ 124 k€ de de reprise de provision devenue sans objet suite à extinction d'un litige).

Au niveau du résultat d'exploitation, les produits (4 688 k€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (4 467 k€), qui est globalement stable par rapport à 2023 (+43 k€), grâce notamment à des commandes plus nombreuses des EPCI. Toutefois la Région représente 93% du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation (4 713 k€) sont essentiellement constituées de la masse salariale (2 972 k€ soit 63%). La masse salariale est en hausse par rapport à 2023 du fait du paiement d'indemnités de départ en retraite (couvert par une reprise de provision) et par la hausse des effectifs.

Les principales autres dépenses (1 939 k€) sont en baisse de 80 k€ par rapport à 2023 (économies nécessaires pour viser l'équilibre). Elles sont relatives aux frais de promotion (filiales et salons...) pour 810 k€, locations (loyers, charges locatives et matériel pour 297 k€), des frais de missions/réceptions (pour 150 k€).

L'enjeu économique de la SPL AER est de garantir l'équilibre entre son volume d'activité et ses charges (masse salariale et frais de promotion notamment).

## C/ Tableau de résultat des cinq derniers exercices

en k€	2020	2021	2022	2023	2024
capital de fin d'exercice	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
nombre d'actions ordinaires	200	200	200	200	200
chiffre d'affaires HT en k€	4 218,49	4 164,00	4 605,14	4 424,82	4 467,42
résultat avant impôt, participation dotation aux amort et provisions	114,12	-204,26	178,99	-41,77	-209,63
impôts sur les bénéfices participation des salariés	30,33	22,94	25,58	0,00	0,00
résultat après impôt, participation dotation aux amort et provisions	47,33	64,57	31,93	43,92	141,24
résultat par action	0,85	1,16	0,57	0,79	2,54
dividendes distribués	0	0	0	0	0
effectifs moyen salariés	42	46	42	42	44

## Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL AER et au comité de contrôle analogue.

En 2024, Grand Besançon Métropole a versé à l'AER une participation au SIMI (22 k€ TTC) et au sommet du Luxe (15 k€ TTC), et a financé un diagnostic « portrait de territoire (7,2 K€ TTC).

En 2024, le Conseil Communautaire a été sollicité sur le rapport annuel 2023 de l'élu administrateur.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SPL AER.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Aurélien LAROPPE  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## INFORMATIONS PERMETTANT LA RÉDACTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

---

### Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration issus de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE doivent présenter un rapport écrit qui est soumis aux instances délibérantes des collectivités concernées.

Ce rapport, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL AER BFC agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'AER BFC propose par conséquent, dans ce support de rassembler toutes les informations nécessaires aux représentants des collectivités actionnaires afin qu'ils puissent rédiger le rapport annuel 2024 qu'ils présenteront à leurs instances délibérantes.

**ANNEXE**  
**- Rapport d'activités 2024**

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux".

## Table des matières

- I. Fiche récapitulative
- II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale
- III. Relations contractuelles et financières entre la SPL AER BFC et les collectivités actionnaires
- IV. Contrôles et gestion des risques
- V. Bilan de la gouvernance de la SPL

## I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE AER BFC
Siège social	46 avenue Villarceau 25000 BESANCON
Adresse administrative	46 avenue Villarceau 25000 BESANCON
Date de création	04/04/2013
Secteur d'activité/métier	Organisme de développement économique régional
Objet social	Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire régional, favoriser l'intelligence territoriale, accompagner l'innovation, l'éco innovation et l'éco conception, la transition énergétique et assurer la promotion économique du territoire.
Président Vice-Présidents	Jean-Claude LAGRANGE Arnaud MARTHEY Didier KLEIN
Nom du Directeur Général mandataire social	Martine ABRAHAMSE-PLEUX
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Laurent FOURNIER Cabinet REVISION ET FINANCE COGEFOR Mandat en cours (comptes 2019 à 2025)
Nombre de salariés 31/12/2024	48 (dont 1 CDD et 2 contrats d'apprentissage)

**POUR RAPPEL : L'AER BFC est issue d'une fusion des deux agences de développement économique ex-Bourgogne (ARDIE) et ex-Franche-Comté (ARD FC)**

L'AGENCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (ci-après « AER BFC ») est une société publique locale (SPL) au service du développement économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Créée à l'initiative du Conseil Régional, elle est issue du rapprochement (fusion des activités des deux entités) au 1<sup>er</sup> octobre 2017 de :

- l'Agence Régionale de Développement de l'Innovation et de l'Economie (« ARDIE ») de la Région Bourgogne – Statut associatif loi 1901 ;
- et de l'Agence Régionale de Développement économique (« SPLARD ») de la Région Franche-Comté.

**Ce rapprochement des deux entités est la conséquence directe de la réforme territoriale (redéfinition de plus grandes régions), décidée par le Parlement en 2015 (loi NOTRe).**

L'AER BFC a aujourd'hui pour principale mission d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation, d'éco-conception, de transition énergétique et de promouvoir l'attractivité économique de la région, en soutenant la politique de développement économique dans les territoires.

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté, a donc souhaité que la société AER BFC, en application de la loi NOTRe, ait des missions et des responsabilités beaucoup plus étendues, qu'auparavant ce qui impliquait également de partager la gouvernance de la Société entre un « Président » et un « Directeur Général », et non plus une seule fonction de « Président Directeur Général ». Ainsi, ont été distinguées :

- la fonction de Président de la SPL, occupée nécessairement par un élu politique, et chargé du bon fonctionnement de la SPL, notamment agir et interagir entre les diverses collectivités territoriales, actionnaires de la SPL,
- et la fonction, plus opérationnelle, de Directeur Général, assurant en pleine responsabilité (du fait de son mandat social), la conduite de l'activité quotidienne de l'agence de développement économique.

#### **Statuts de la SPL AER BFC 28/09/2017**

L'adoption d'un système dualiste permet également au Président de la SPL (nécessairement un élu politique) de suivre les préconisations de la Loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, qui visent à prévenir les situations de conflits d'intérêt.

Les facteurs de réussite de cette fusion ont été de prendre et de compléter respectivement les compétences métiers reconnues de chaque entité sur l'ensemble du nouveau territoire régional.

Le statut SPL existant au sein de l'ARD FC permettait un équilibre régional au niveau de la gouvernance avec la représentativité à terme des territoires actionnaires et une sécurité juridique de l'ensemble.

#### **Rappel des évolutions statutaires :**

- **1<sup>er</sup> Statut de la SPL AER BFC au 28/09/2017** : objet étendu, capital social 250 000 €, fonction du Président dissociée de la fonction de Directeur Général.
- **Statut modifié le 26/09/2018** : modification du capital social 1 000 000 € (porté de 250 000 € à 1 000 000 € par émission de 150 actions nouvelles de 5 000 € chacune, souscrites en totalité par la Région et libérées en compensation avec la créance qu'elle détenait sur la société d'un montant de 750 000 € représentative d'une avance en compte courant d'associé consentie à l'AER).
- **Statut modifié le 18/06/2020** : Modification des articles 21, 22, 34, 37, 38 et 40 afin d'intégrer la faculté de tenir les réunions de conseils d'administration et d'assemblées générales par le biais de dispositifs de téléconférence ou réunions à distance.
- **Statut modifié le 09/06/2022** : modification de l'article 17 relatif à l'évolution du nombre de censeurs (8 à 12 censeurs).

## II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

### a. Activités de la SPL AER BFC et présentation générale

Société Publique Locale, créée en 2017



**Société Publique Locale, créée en 2017**



**86**  
actionnaires

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

+

85 Établissements  
Publics de  
Coopération  
Intercommunale  
(EPCI)

**4**  
objectifs

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Promouvoir et accompagner l'innovation, la transition écologique et la récupération d'énergie
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Promouvoir l'attractivité économique de la région

**2**  
cibles

▪ Entreprises
▪ Territoires

**1**  
gouvernance

- Assemblée Générale
- Conseil d'Administration
- Assemblée Spéciale
- Instance Économique Régionale
- Comité de Contrôle Analogue
- Commission d'Appels d'Offres

**5**  
pôles métiers  
et 1 pôle ressources

- Développement et Prospection
- Innovation et recherche
- Transition énergétique et économie durable
- Intelligence économique et territoriale
- Promotion et attractivité

*L'Agence est certifiée ISO 9001 depuis mars 2021.  
Elle a démarré une démarche RSE en 2023*

*Missions réalisées en partenariat avec les acteurs du développement économique, de l'innovation et de la transition écologique*



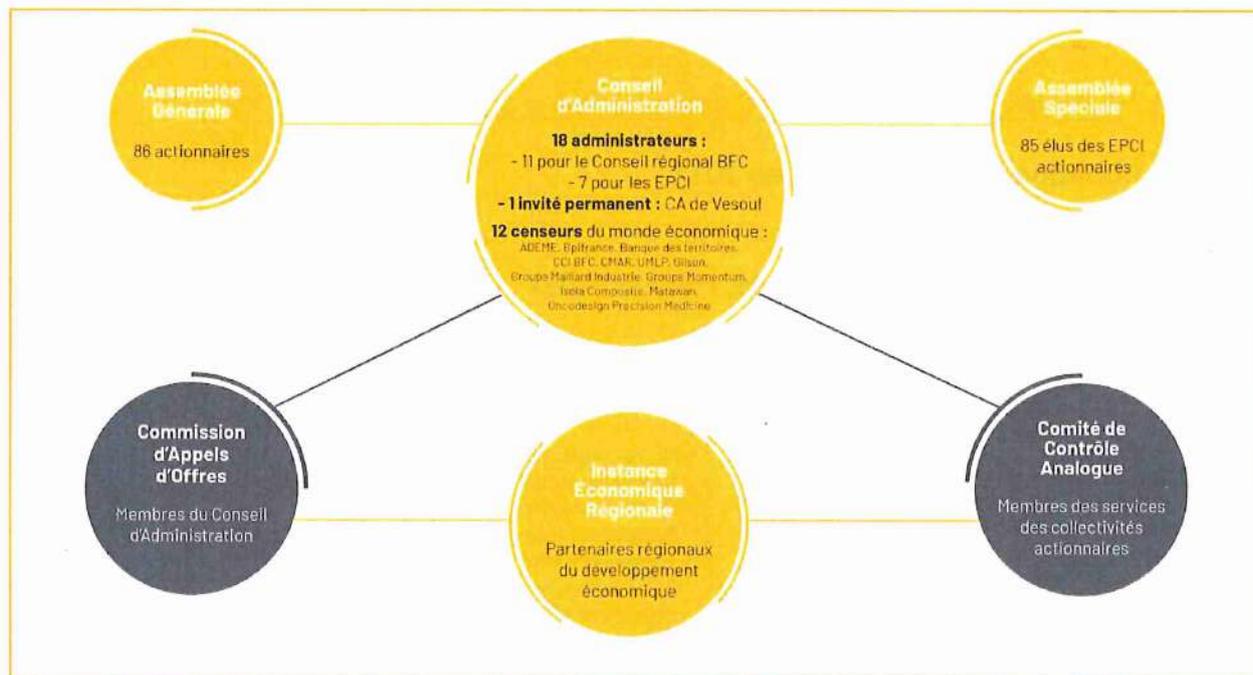
**Jean-Claude LAGRANGE**  
*Président*  
Conseiller régional



**Martine ABRAHAMSE-PLEUX**  
*Directrice Générale*  
Mandataire social

 Agence sur 2 sites, Besançon et Dijon  
Présence dans les 8 départements de la Région  
*Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort*

## Gouvernance de l'AER BFC



- **Membres du Conseil d'administration (cf. chapitre V)**
- **Membres de l'Assemblée Spéciale (cf. chapitre V)**
- **Membres de l'Instance Economique Régionale (cf. chapitre V)**

**Principales activités et opérations de l'année 2024 – cf. rapport d'activité joint****Perspectives de développement**

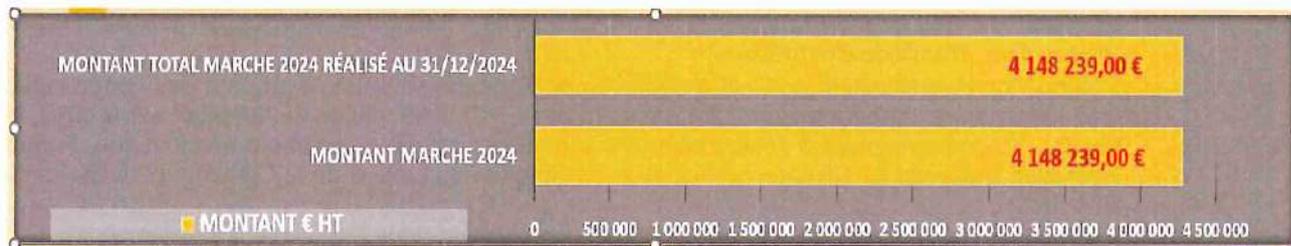
- Diversification du Chiffre d'affaires de l'Agence auprès de différentes Directions du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (4 Directions : Economie, Agriculture Bois et Forêts, Prospective, Transition Energétique)
- L'objectif de diversification du Chiffre d'Affaires de l'Agence se poursuit grâce à des commandes supplémentaires importantes en 2024 émanant des EPCI actionnaires (notamment sur le SIMI, le foncier, accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de développement économique, Forum Hydrogen Business for Climate, participation au Sommet du Luxe & de la Création, participation à VIVATECH...).
- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour l'application de la Loi Climat & Résilience.
- Développement de l'offre de service de l'Agence auprès de ses actionnaires.
- Amélioration continue nécessaire du process de passation de commandes et de facturation avec l'actionnaire principal (afin de signer les marchés dès le début d'année) ainsi qu'avec les EPCI actionnaires.
- Ouverture du capital prévue d'ici fin 2025 avec l'entrée de nouveaux actionnaires EPCI (à ce jour 85 EPCI sur 113 existants sur le territoire soit une couverture de 75%).
- Se préparer à une certification RSE AFNOR à horizon 2026...

**b. Situation financière de la SPL****Bilan financier et économique**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Capital social</b>	1.000.000	1.000.000
<b>Chiffres d'Affaires</b>	4.424.819,37	4.467.424,16
<b>Total produits d'exploitation</b>	4.521.287,21	4.688.613,70
<b>Coûts salariaux</b>	2.681.980,10	2.972.485,73
<b>Total charges d'exploitation</b>	4.521.441,58	4.713.805,73
<b>Résultat d'exploitation</b>	-154,37	-25.192,03
<b>Résultat net</b>	43.912,07	141.245,16
<b>Trésorerie nette</b>	1.686.819,05	1.425.944,84
<b>Capitaux propres</b>	1.456.382,71	1.597.627,87
<b>Endettement financier</b>	néant	néant

**Chiffre d'affaires par activité**

- Récapitulatif du marché 2024 Région**



- Récapitulatif commandes EPCI 2024**



**Prévisions financières pour l'année 2025**

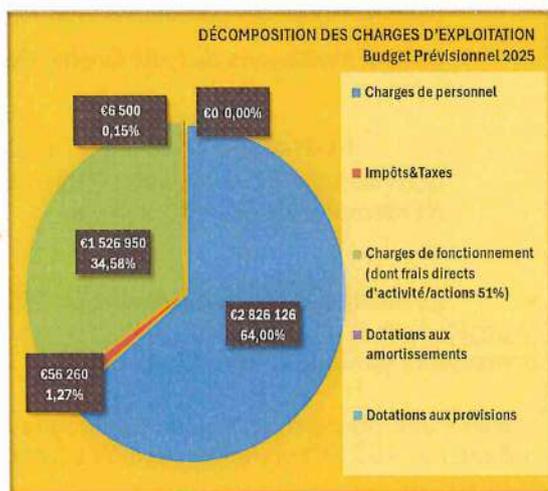
L'AER BFC prévoit un chiffre d'affaires prévisionnel de 4 325 000 € HT et anticipe un résultat de – 90 836 € HT aux vues des commandes passées ou en cours au 25/04/2025.

➤ **Budget prévisionnel 2025 (hors charges exceptionnelles)**

**Budget prévisionnel 2025 – 1ère version au 25/04/2025 (commandes signées et en attente de signature et hors CDC attendus)** 101

➤ **Budget prévisionnel 2025 (hors charges exceptionnelles)**

Budget prévisionnel 2025		
Compte de résultat	€ HT	Clôture 31/12/2024
Chiffre d'affaires net	4 325 000,00 €	4 467 424,18 €
Production stockée	- €	- €
Subvention d'exploitation	- €	8 000,00 €
Transfert de charges (personnel et d'exploitation)	- €	71 177,34 €
Reprises de provisions (retraite, risque)	- €	140 670,34 €
Autres produits d'exploitation	- €	1 341,85 €
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 325 000,00 €</b>	<b>4 668 613,70 €</b>
Autres achats et charges externes	1 501 950,00 €	1 658 556,01 €
Impôts et taxes	56 260,00 €	93 013,99 €
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	2 826 126,00 €	2 672 485,73 €
Dotations aux amortissements	6 500,00 €	7 376,85 €
Dotations aux provisions	- €	- €
Autres charges d'exploitation	25 000,00 €	31 972,65 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 415 836,00 €</b>	<b>4 773 406,73 €</b>
Résultat d'exploitation	- 90 836,00 €	95 192,03 €
Résultat financier	- €	63 720,65 €
Résultat courant	- 90 836,00 €	158 912,68 €
Résultat exceptionnel	- €	126 716,54 €
Résultat de l'exercice après IS	- 90 836,00 €	343 298,18 €



NB : résultat d'exploitation déficitaire en l'absence des cahiers des charges attendus

**c. Etat des filialisations**

**Présentation globale**

Néant

**d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année 2024**

Néant

**Modification de l'objet social**

Néant

## Evolution de l'actionariat

### RAPPEL

- **26 septembre 2018** : augmentation de capital passage de 250 000 € à 1M€ (transformation d'une avance sur compte courant de 750 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté en 150 actions supplémentaires de 5 000 € unitaires) > 200 actions au total, dont 150 pour la Région et 50 pour les EPCI
- **27/06/2019** : cession de 5 actions de la Région Bourgogne-Franche-Comté à 5 nouveaux EPCI (Communauté de Communes Sud Nivernais, Tonnerrois en Bourgogne, Chablis Villages et Terroirs, Lacs et montagnes du Haut Doubs, Doubs Baumois) -> 145 pour la Région + 55
- **01/01/2020** : Fusion de 2 EPCI actionnaires (Communauté de communes Pays des Lacs et Communauté de communes Petites Montagnes), création de la communauté de communes Terres d'Emeraude qui détient 2 actions.
- **Evolution de l'actionariat en 2022 : entrée de 19 nouveaux actionnaires EPCI**  
Intégration de 19 nouveaux EPCI au capital social (votée en CA AER du 10/05/2022, votée à la Commission permanente du Conseil régional du 17/06/2022, entérinée en AS et CA AER du 06/10/2022)

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 1 action à un prix unitaire de 5 000 € unitaire aux 19 EPCI entrantes : soit 19 actions à 5 000 € → 95 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE (21)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS (21)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS ET FONTENOIS (21)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORET, SEINE ET SUZON (21)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TILLE ET VENELLE (21)  
DIJON METROPOLE (21)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN (58)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE (58)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER (58)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL (70)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS (70)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME (71)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEREIN (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD (89)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOSGES DU SUD (90)

- Evolution de l'actionnariat en 2023 : entrée de 10 nouveaux actionnaires EPCI**

Intégration de 10 nouveaux EPCI au capital social (voté en CP Région du 20/10/2023, entériné en AS et CA AER du 12/10/2023) :

21	CC Pouilly-en-Auxois/Bligny sur Ouche
21	CC Norge et Tille
25	CC Plateau du Russey
39	CC Bresse Haute Seille
39	CC du Val d'Amour
39	CC Jura Nord
39	CC Porte du Jura
58	CC du Nivernais Bourbonnais
71	CC Sud Côte Chalonnaise
71	CC Mâconnais-Tournugeois

L'actionnaire principal, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 1 action à un prix unitaire de 5 000 € unitaire aux 10 EPCI entrantes : soit 10 actions à 5 000 € → 50 000 €.

- Evolution de l'actionnariat en 2024 : entrée de 2 nouveaux actionnaires EPCI**

Intégration de 2 nouveaux EPCI au capital social (votée en CP Région du 13/12/2024, entérinée en AS et CAAER du 18/12/2024) :

39	CC de la Grandvallière
39	CC de la Plaine Jurassienne

<i>Répartition du capital de la SPL AER BFC, au 31/12/2024</i>				
<i>Liste des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>	<i>Répartition en euros</i>	<i>Année entrée</i>
<b>RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>	<b>114</b>	<b>57,00%</b>	<b>570 000,00 €</b>	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE VESOUL	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GRAY	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PONTARLIER	1	0,50%	5 000,00 €	2018
GRAND DOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU	1	0,50%	5 000,00 €	2018

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE COTE SUD	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
AGGLOMÉRATION NEVERS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT CYR MÈRE BOITIER	1	0,50%	5 000,00 €	2018
LE GRAND CHALON AGGLOMÉRATION	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE BRESSE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNOIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON, VÉZELAY MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS	1	0,50%	5 000,00 €	2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MAICHE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES VERTES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'HÉRICOURT	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL MARNAYSIEN	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS VILLERSEXEL	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EMERAUDE (suite à fusion de 2 EPCI)	2	1,00%	10 000,00 €	2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU JURA	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD TERRITOIRE	1	0,50%	5 000,00 €	2018
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TONNERROIS EN BOURGOGNE	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS	1	0,50%	5 000,00 €	2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAONE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS ET FONTENOIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORET, SEINE ET SUZON	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TILLE ET VENELLE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
DIJON METROPOLE	1	0,50%	5 000,00 €	2022

## SPL AER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEREIN	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD	1	0,50%	5 000,00 €	2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOSGES DU SUD	1	0,50%	5 000,00 €	2022
CC de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Norge et Tille	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Plateau de Russey	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Bresse Haute Seille	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Val d'Amour	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Jura Nord	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Porte du Jura	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC du Nivernais Bourbonnais	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Mâconnais - Tournugeois	1	0,50%	5 000,00 €	2023
CC Sud Côte Chalonnaise	1	0,50%	5 000,00 €	2023

<i>CC de la Plaine Jurassienne</i>	<i>1</i>	<i>0.50%</i>	<i>5 000.00 €</i>	<i>2024</i>
<i>CC de la Grandvallière</i>	<i>1</i>	<i>0.50%</i>	<i>5 000.00 €</i>	<i>2024</i>
<i>200 actions, soit un capital social de 1M€</i>				

- **Impact sur l'actionnariat** : 86 actionnaires (Région Bourgogne-Franche-Comté et 85 EPCI).
- **Impact sur la répartition du Capital social** : Capital social de 1M€ (200 actions), dont 570 000 € (114 actions) détenus par la Région (57%) et 430 000 € (86 actions\*\*) détenus par 85 EPCI (43%)  
\*\* COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EMERAUDE (suite à fusion de 2 EPCI)

Depuis 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a cédé 36 actions au profit de 36 EPCI actionnaires.

#### **Modification du capital social**

Néant

#### **Autres modifications statutaires**

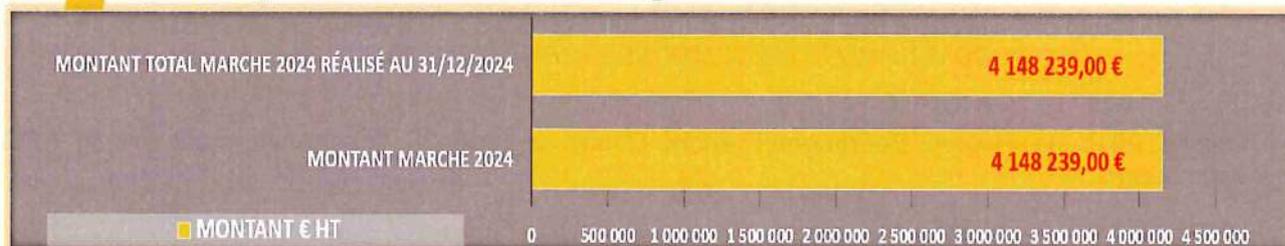
Néant

### III. Relations contractuelles et financières entre la SPL AER BFC et les collectivités

#### Commandes CRBFC 2024

## Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2024

19



Marché	Direction ECONOMIE	Montant € HT	Montant € TTC	% réalisation
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	PROSPECTION D'INVESTISSEURS ETRANGERS 2024 (V2)	732 438,00	878 925,60	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE REGIONAUX 2024 (sans le DAM) – V2	320 882,00	385 058,40	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	COMMUNICATION (inclus DAM) – V2	180 672,00	216 806,40	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CLUSTERS 2024 – V2 Filière Energie / Filière Hydrogène/ Filière Alimentation / Filière Aéronautique/ Filière Santé/ Filière Automobile et mobilités /Filière luxe et savoir-faire d'exception/ Filière Logistique	435 115,00	522 138,00	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	PROMOTION, ANIMATION ET CONTRIBUTION A L'EMERGENCE DE PROJETS INNOVANTS 2024 – V2	514 396,00	617 275,20	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	ANIMATION DU RESEAU DES PEPINIERS D'ENTREPRISES DE BFC 2024 – V2	36 932,00	44 318,40	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	ECO-CONCEPTION ET ECO-INNOVATION, ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE ET DE LA COOPERATION 2024	298 052,00	357 662,40	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	CONTRIBUER A L'ACCOMPAGNEMENT DES SOCIETES A ENJEUX DE MUTATIONS ET A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT 2024	100 720,00	120 864,00	100

## Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2024

20

Marché	Direction ECONOMIE	Montant € HT	Montant € TTC	% réalisation
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	VEILLE ENTREPRISES, REVUE DE PRESSE 2024	148 240,00	177 888,00	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	DECIDATA ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE 2024	81 888,00	98 265,60	100
Subséquent 12 MS2024-04S01U0063	PLATEFORME NUMERIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ONDE 2024	7 520,00	9 024,00	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	VITRINE REGIONALE D'OPPORTUNITES IMMOBILIERES ECONOMIQUES EN BFC	5 078,00	6 093,60	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	CONNAISSANCE ET OBSERVATOIRE DU FONCIER ECONOMIQUE REGIONAL EN BFC 2024 – OFER BFC	104 054,00	124 064,80	100
Subséquent 12 MS2024-04S01U0063	DETECTER ET VALORISER LES SOCIETES LOCALES A CAPITAUX EXTERIEUR 2024	57 268,00	68 721,60	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	CONTRIBUER A L'ANIMATION TERRITORIALE 2024	531 964,00	638 356,80	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	TALENTS DU LUXE ET DE LA CREATION 2024	77 726,00	93 271,20	100
Subséquent 9 MS2024-04S01U0049	Organisation du Speed meeting Territoires d'industrie 2024	21 296,00	25 555,20	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	Assise de la biothérapie et de la <u>bioproduction</u>	24 870,00	29 844,00	100
Subséquent 10 MS2024-04S01U0055	BIOPRODUCTION SACLAY	20 227,00	24 272,40	100
Subséquent 12 MS2024-04S01U0063	SIMI 2024	138 427,00	166 112,40	100
MS2024-04S01U0068	APPUI A LA COMMUNICATION POUR LA FEUILLE DE ROUTE BIOTHERAPIES BIOPRODUCTION – PERIODE 2024	43 900,00	52 680,00	100
<b>TOTAL DEVIS DIRECTION ECONOMIE</b>		<b>3 881 665,00</b>	<b>4 657 998,00</b>	
		Dont 88 997 € HT sur budget spécifique Santé	Dont 106 796,40 € TTC budget spécifique Santé	

## Récapitulatif des marchés Région exécutés en 2024

Marché	Direction AGRICULTURE ET FORETS	Montant € HT	Montant € TTC	% réalisation
Subséquent 8 MS2024-04S01U0048	Accompagnement des entreprises de la filière Forêt et Bois 2024	24 924,00	29 908,80	100
<b>TOTAL DIRECTION AGRICULTURE, BOIS ET FORET</b>		<b>24 924,00</b>	<b>29 908,80</b>	
Marché	Direction TRANSITION ENERGETIQUE	Montant € HT	Montant € TTC	% réalisation
Subséquent 11 MS2024-04S01U0058	EMERGENCE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R) 2024	166 650,00	199 980,00	100
<b>TOTAL DIRECTION TRANSITION ENERGETIQUE</b>		<b>166 650,00</b>	<b>199 980,00</b>	
Marché	Direction PROSPECTIVE	Montant € HT	Montant € TTC	% réalisation
Subséquent 13 MS2024-04S01U0064	MISE EN ŒUVRE DU VOLET ECONOMIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ATTRACTIVITE REGIONALE 2024	75 000,00	90 000,00	100
<b>TOTAL DIRECTION PROSPECTIVE</b>		<b>75 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	

## Commandes Région 2024 – récapitulatifs et totaux

**RECAPITULATIF MARCHES 2024 signés au 06/03/2024, 11/04/2024, 14/05/2024 :**

- Subséquent 8 - MS2024-04S01U0048 / Direction Agriculture, bois et forêt : 24 924,00 € HT / 29 908,80 € TTC
- Subséquent 9 - MS2023-04S01U0049 / Direction Economie : 1 120 058,00 € HT / 1 344 069,60 € TTC
- Subséquent 10 - MS2023-04S01U0055 / Direction Economie : 2 514 492,00 € HT / 3 017 390,40 € TTC
- Subséquent 11 – MS2024-04S01U0058 / Direction Transition Energétique : 166 650,00 € HT / 199 980,00 € TTC

• **Total 1 : 3 826 124,00 € HT / 4 591 348,80 € TTC**

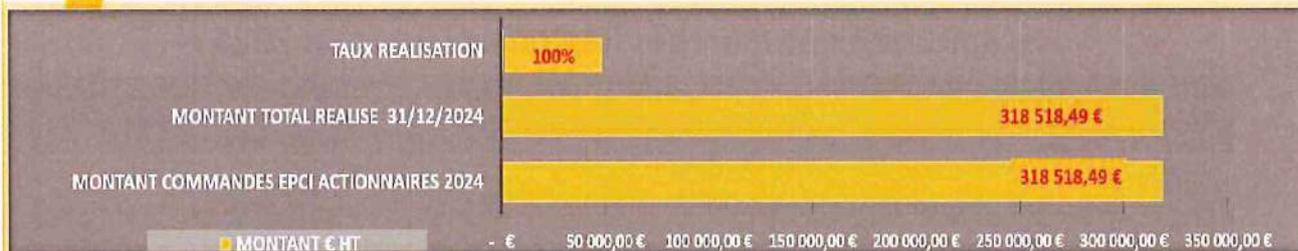
- Subséquent 12 - MS2024-04S01U0063 signé le 22/07/2024 / Direction de l'Economie : 203 215,00 € HT / 243 858,00 € TTC
- Subséquent 13 - MS2023-04S01U0064 signé le 26/07/2024 / Directions Prospectives et Démarches partenariales : 75 000,00 € HT / 90 000,00 € TTC
- Subséquent 14 – MS2024-04S01U0068 signé le 22/10/2024 / Direction de l'Economie : 43 900,00 € HT / 52 680,00 € TTC

• **Total 2 : 322 115,00 € HT / 386 538,00 € TTC**

**Total commandes CRBFC 2024 signées : 4 148 239,00 € HT / 4 977 886,80 € TTC**

### Commandes EPCI 2024

## Récapitulatif commandes EPCI 2024



Marchés EPCI 2024		Montant € HT	Montant TTC	% réalisation
<b>Commandes EPCI 2023 signées et réalisées en 2024</b>				
3.2.35.2023.CCPD.35	CC PLAINES DIJONNAISE Contribution à une stratégie de développement économique Partie 2024 : 9 870 € HT	9 870,00	11 844,00	100
3.2.38.2023.ECLA.53	Espace Communautaire Lons Agglomération Observation des ZAE selon l'article 220 loi Climat & Résilience	4 732,00	5 678,40	100
3.2.36.2023.CCEALS.39	CC ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME Elaboration d'une stratégie de développement économique – Période 2023 repoussée 2024 : 8 303,00 € HT Période 2024 : 9 495,00 € HT	8 303,00	9 963,60	100
		9 495,00	11 394,00	100

## Récapitulatif commandes EPCI 2024

24

Marchés EPCI 2024		Montant € HT	Montant TTC	% réalisation
Commandes EPCI 2024 (signées en 2024)				
1.7.14.2024.PMA.22	PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION Appui communication pour le Forum HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE 2024	56 250,00	67 500,00	100
1.7.15.2024.GB.23	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Appui communication pour le Forum HYDROGEN BUSINESS FOR CLIMATE 2024	56 250,00	67 500,00	100
2.3.24.2024.GBM.26	CU GRAND BESANCON METROPOLE Participation GBM au Sommet du Luxe et de la Création 2024	12 500,00	15 000,00	100
2.3.25.2024.CCVMO.27	CC VAL DE MORTEAU Participation CC VAL DE MORTEAU au Sommet du Luxe et de la Création 2024	8 333,33	10 000,00	100
3.2.43.2024.CCNT.28	CC NORGES ET TILLE Observatoire des ZAE selon l'article 220 loi climat & résilience	2 490,00	2 988,00	100
3.2.44.2024.CCPB.29	CC POUILLY EN AUXOIS/BLIGNY SUR OUCHE Accompagnement vers une stratégie de développement économique – Partie 2024	16 300,00	19 440,00	100
3.2.45.2024.GBM.31	CU GRAND BESANCON METROPOLE Réalisation d'un diagnostic socio-économique sur le territoire	6 000,00	7 200,00	100
3.2.46.2024.CUCM.32	CU CREUSOT MONTCEAU LES MINES Observatoire des ZAE selon l'article 220 loi climat & résilience	6 325,00	7 590,00	100
3.2.2024.OBS.ZAE	CC GRANDVALLIERE Observatoire des ZAE selon l'article 220 loi climat & résilience	1 336,75	1 604,10	100

## Récapitulatif commandes EPCI 2024

Marchés EPCI 2024		Montant € HT	Montant TTC	% réalisation
Commandes EPCI 2024 (signées en 2024)				
3.1.68.2024.GBM.33	GRAND BESANCON SIMI 2025	18 333,33	22 000,00	100
3.1.56.2024.PMA.34	PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION SIMI 2025	15 000,00	18 000,00	100
3.1.57.2024.CAA.35	CC AUXERROIS SIMI 2025	15 000,00	18 000,00	100
3.1.58.2024.NA.36	NEVERS AGGLOMERATION SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.59.2024.CCCL.37	CC COEUR DE LOIRE SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.60.2024.CCLB.38	CC LES BERTRANGES SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.61.2024.CCSN.39	CC SUD NIVERNAIS SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.62.2024.CCLA.40	CC LOIRE ET ALLIER SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.63.2024.CCNB.41	CC NIVERNAIS BOURBONNAIS SIMI 2025	4 166,67	5 000,00	100
3.1.64.2024.GB.42	GRAND BELFORT SIMI 2025	15 000,00	18 000,00	100
3.1.65.2024.CAV.44	CA VESOUL SIMI 2025	3 500,00	4 200,00	100
3.1.66.2024.CCGC.45	CC GRAND CHAROLAIS SIMI 2025	3 500,00	4 200,00	100
3.1.67.2024.CAGS.46	CC GRAND SENONAI SIMI 2025	10 000,00	12 000,00	100
3.1.68.2024.CCAM.47	CA MIGNENNOISE SIMI 2025	10 000,00	12 000,00	100
3.1.69.2024.CCJ.48	CC JOVINIEN SIMI 2025	2 500,00	3 000,00	100
3.1.70.2024.CCGB.49	CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE SIMI 2025	2 500,00	3 000,00	100
TOTAL COMMANDES EPCI 2024 signées		318 518,43	382 222,11	

### Récapitulatif commandes 2024

Total général commandes CRBFC + EPCI 2024 : 4 466 757,40 € HT / 5 330 108,80 € TTC

**a. Liste des contrats en cours avec les collectivités actionnaires**

**Commandes CRBFC 2025 en cours**

**Récapitulatif des marchés 2025 signés au 25/04/2025 et en attente**

**RÉCAPITULATIF MARCHÉS 2025 signés**

- Subséquent 15 – MS2025-04S01U0077 signé le 19/02/2025 / Direction Transition Energétique : 191 178,00 € HT / 229 413,60 € TTC
- Subséquent 16 – MS2025-04S01U0081 signé le 03/04/2025 / Direction Agriculture et Forêts : 24 624,00 € HT / 29 548,80 € TTC
- Subséquent 17 – MS2025-04S01U0082 signé le 14/04/2025 / Direction de l'Economie : 1 167 322,00 € HT / 1 400 786,40 € TTC (SOCLE 1)

• **Total 1 marchés signés : 1 383 124,00 € HT / 1 659 748,80 € TTC**

**MARCHES 2025 en attente/arbitrage**

**Direction de l'Economie - missions récurrentes - SOCLE 2 : 2 483 153,00 € HT / 2 955 783,60 € TTC**

- PROSPECTION D'INVESTISSEURS ETRANGERS 2025
- PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE REGIONAUX 2025 Participation VIVATECH 2025 uniquement
- COMMUNICATION : sans chiffrage DAM
- RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CLUSTERS 2025,
- CONTRIBUER A L'ACCOMPAGNEMENT DES SOCIETES A ENJEUX DE MUTATIONS ET A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT 2025
- VEILLE ENTREPRISES - REVUE DE PRESSE 2025
- DECIDATA ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE 2025
- DETECTER ET VALORISER LES SOCIETES LOCALES A CAPITAUX EXTERIEUR 2025
- CONTRIBUER A L'ANIMATION TERRITORIALE 2025

**Direction de l'Economie - nouvelles actions - SOCLE 3 : 307 829,00 € HT / 369 394,80 € TTC**

- APPUI A LA COMMUNICATION POUR LA FEUILLE DE ROUTE BIOTHERAPIES BIOPRODUCTION - PERIODE 2025
- Etude filière Luxe
- Mission Numérique : IA et Data Center (suite à arbitrage 04/2025 : pas de commande à ce jour)
- Filière Biothérapies Bioproduction (sur budget Biothérapies)
- Evènement Defense

**CDC ATTENDUS :**

**Direction de l'Economie**

- Communication (action DAM)
- Assise de la biothérapie et de la bioproduction
- Complément commande Veille / IA

**Direction de la Prospective**

- MISE EN ŒUVRE DU VOLET ECONOMIQUE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE REGIONALE 2025 (devis en cours de rédaction)

• **Total 2 en attente : 2 770 982,00 € HT / 3 325 178,40 € TTC**

**Total commandes CRB FC 2025 signées et en attente : 4 154 106,00 € HT / 4 984 927,20 € TTC**

## Commandes EPCI 2025 en cours


**Carnet de commandes 2025 prévisionnel**

34

Commandes EPCI 2025				
Commandes EPCI 2024 signées 2024 et réalisées en 2025				
Ref DEVIS	EPCI	Intitulé de l'action	Montant € HT	Montant € TTC
3.2.44.2024.CCPB.29	CC POUILLY EN AUXOIS/BLIGNY SUR OUCHE	Accompagnement vers une stratégie de développement économique	22 600,00	27 120,00
3.2.36.2023.CCEALS.39	CC ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME	Élaboration d'une stratégie de développement économique Période 2025 : 13 052,00 € HT / 21 662,40 € TTC  Élaboration d'une stratégie de développement économique – Estimations période 2026-2027 : 5 010,00 € HT / 6 012,00 € TTC	18 052,00	21 662,40
1 - SOUS-TOTAL COMMANDES EPCI stratégie dev.éco. commandes signées 2024 et réalisées 2025			40 652,00	48 782,40
Commandes EPCI 2025 – en portefeuille				
Ref DEVIS	EPCI	Intitulé de l'action	Montant € HT	Montant € TTC
1.7.23.2025.PMA.27	PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	Appui communication Forum Hydrogen business for climate 2025	11 075,00	13 290,00
1.7.22.2025.GB.26	GRAND BELFORT	Appui communication Forum Hydrogen business for climate 2025	11 075,00	13 290,00
2.3.12.2025.GBM.24	GRAND BESANCON METROPOLE	Sommet du luxe et de la création 2025	12 500,00	15 000,00
2.3.22.2025.CAV.25	CA VESOUL	Sommet du luxe et de la création 2025	12 500,00	15 000,00
3.1.73.2025.CUCM.29	CU CREUSOT MONTCEAU	Participation VIVATECH 2025	6 500,00	7 800,00
3.2.50.2025.NA.28	NEVERS AGGLOMERATION - A77 (6 EPCI)	stratégie dev éco ZAE	26 820,00	32 184,00
2 - SOUS-TOTAL CA PREVISIONNEL EPCI 2025			80 470,00	96 564,00
1+2 - TOTAL			121 122,00	145 346,40

**b. Garanties d'emprunts de la collectivité**

Néant

**c. Avances en compte courant de la collectivité**

Néant

**d. Aides**

Néant

**e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité**

Néant

## **IV. Contrôles et gestion des risques**

### **a. Principaux risques et incertitudes**

- Le resserrement des budgets des collectivités pour 2025 et au-delà, même si la Région poursuit son engagement en faveur du développement économique et de l'emploi et par conséquent des missions de l'Agence.
- Nécessité d'avoir un niveau de commandes suffisamment ambitieux afin de maintenir l'attractivité de la Région dans la compétition nationale et internationale notamment (prospection nationale et internationale).
- La finalisation des discussions concernant les commandes de la Région pour 2025 est intervenue début mai, ce qui engendre des tensions sur la trésorerie de l'Agence. Pour mémoire, la trésorerie à fin avril s'établit à environ 800 K€ (soit seulement 2 mois de couverture des dépenses contre 5 recommandées par le Commissaire aux Comptes) contre plus de 2 M€ à la même période de l'année dernière. D'où la nécessité d'améliorer le processus en 2026.
- La tardive passation de commande impacte également la facturation du T1, d'autant retardée et elle fragilise la confiance des collaborateurs en l'avenir.
- Flux de commandes additionnelles issues des EPCI en augmentation significative en 2024 mais variable d'une année sur l'autre, ce qui nécessite une réorganisation des moyens humains.
- Stabilisation et consolidation des effectifs (turnover constaté dans les agences de développement économique depuis 2022, l'Agence n'y échappe pas).
- Des départs en retraite dans les 3 ans à venir. Un renouvellement de compétences en cours.

### **b. Contrôle interne**

- **Procédure d'achat mise en place permettant de fixer un cadre pour la passation des marchés de travaux, fournitures et services de la SPL AER BFC, pouvoir adjudicateur, en complément du code de la commande publique. Procédure adoptée en Conseil d'Administration du 20/05/2019.**
- **Mise à jour de la procédure achat au 12/04/2024 (seuils de procédures formalisées en vigueur au 01/01/2024) – vote en CA 22/05/2024.**

Montant HT		Modalités de consultation	Directeur Général mandataire social	Président	Comité de Contrôle Analogue	Commission d'Appel d'Offres	Conseil d'Administration	Assemblée Générale
Marché sans concurrence et sans publicité	< 40 K€	la SPL AER BFC est libre d'acheter dans les conditions qu'elle définit, tout en respectant les principes de transparence et de mise en concurrence	Décide / Attribue le marché	Décide / Attribue le marché	Examen d'un état annuel		Examen d'un état annuel	
MAPA Procédure Adaptée	Entre 40 et < 90K€	TROIS (3) à CINQ (5) devis faisant suite à l'envoi d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et complétées par la publication d'un avis d'appel à la concurrence sur la plate-forme e-bourgogne.fr	Décide / Attribue le marché	Décide / Attribue le marché	Informé	Avis consultatif	Informé	
	Entre 90 K€ le seuil de la procédure formalisée	la mise en concurrence et la publicité seront opérées par la publication d'un avis d'appel à la concurrence dans un Journal d'Annonces Légales (JAL), ou au BOAMP et le cas échéant au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Cet avis sera également publié sur la plate-forme e-bourgogne.fr	Informé	Informé	Informé	Avis consultatif	Décide / Attribue le marché	Informée
Procédure Formalisée	Au-delà des seuils	un avis d'appel à la concurrence sera adressé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La Direction Générale pourra recourir à une publicité supplémentaire.	Informé	Informé	Informé	Avis consultatif	Décide / Attribue le marché	Informée

**c. Contrôles externes**

- **Contrôle de la Cour des comptes/Chambres régionales & territoriales des comptes (01-06/2022)** : Quatre recommandations ont été formulées et ont été mises en place en 2023.

En 2024, présentation d'un rapport des recommandations mises en œuvre en CA 05/2024 et AGO 06/2024 et transmission à la CRTC.

## Suivi des observations L.243.9

**RECOMMANDATION 1**

- **Systématiser les comptes rendus des comités consultatifs (mise en œuvre réalisée)**

**ACTIONS MISES EN ŒUVRE**

- Mise en place d'un relevé des avis techniques à l'issue de chaque Comité de Contrôle Analogue
- Mise en place d'un relevé des échanges et des préconisations à l'issue de chaque Instance Economique Régionale
- Mise en place d'un tableau de suivi des avis techniques et préconisations du Comité de contrôle analogue, de l'Assemblée Spéciale et de l'Instance Economique Régionale au Conseil d'Administration

## Suivi des observations L.243.9

### RECOMMANDATION 2

- Veiller à la présence des élus aux instances et comités pour une efficacité du contrôle analogue (mise en œuvre réalisée)

#### ACTIONS MISES EN OEUVRE

Au-delà des actions déjà mises en place, à savoir :

- Diffusion du calendrier prévisionnel annuel des réunions de gouvernance
- Envoi Save the date pour les conseils d'administration et Assemblée générale
- Rappel systématique dans chaque support de présentation diffusé lors des réunions des prochaines dates
- Envoi des convocations 3 semaines avant les dates effectives de réunion
- Relances systématiques, par mail ou par téléphone, afin de s'assurer des présences, 10 jours avant les réunions

Nous avons intensifié les relances en couplant une relance par mails, 15 jours avant, et une relance téléphonique, 7 jours avant la réunion.

Nous avons également établi un suivi annuel sur 2023 des présences des représentants des actionnaires au sein de nos organes de gouvernance (CCA, AS). Suite à cela, nous avons fait parvenir un courrier à chaque Président de collectivité actionnaire, ayant pour objet de sensibiliser au devoir de présentisme au sein de ces différentes instances.

S'en est suivie une amélioration très nette du présentisme sur les 1ères réunions 2024.

Concernant les 2 administrateurs désignés par le Conseil d'administration pour siéger au CCA, à savoir MM. LAGRANGE et SORET, ceux-ci peuvent être présents s'ils le souhaitent et le peuvent en fonction de leur agenda. Néanmoins, le lien est assuré entre les 2 instances CCA et CA via la transmission des avis techniques.

p.6

## Suivi des observations L.243.9 – Recommandation 3

### RECOMMANDATION 3 : Recentrer l'Instance économique régionale sur ses missions de conseil et d'aide à la décision (mise en œuvre en cours)

#### ACTIONS MISES EN OEUVRE

Depuis la création de l'IER en 2018, et l'élargissement régulier de ses membres afin d'être de plus en plus représentatif de l'écosystème économique régional, 2 phases d'enquête de satisfaction ont été réalisées en 2022 et 2023 (procédure qualité). Ces 2 enquêtes ont fait ressortir un besoin de recentrage sur les attendus souhaités par les participants, à savoir :

- Partage des problématiques rencontrées par les différents acteurs économiques territoriaux
- Besoin d'informations sur des thématiques économiques d'actualité (ZAN, foncier, friches...), des thématiques filières (santé, FIMA, hydrogène...), la politique régionale (SRDEII...)

Certaines actions vont être mises en place à savoir :

- Communication de l'ordre du jour du Conseil d'administration à venir afin que les préconisations de l'IER soient bien orientées
- Travail sur la mise en place éventuelle d'un Président de l'IER qui soit issu des chefs d'entreprise membres associés censeurs au Conseil d'administration
- Présentation de projets emblématiques d'implantation

## Suivi des observations L.243.9

### **RECOMMANDATION 4**

- Renforcer la mesure des impacts de l'activité de l'AER en fixant des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi

### **ACTIONS MISES EN ŒUVRE**

Sur chaque Pôle, l'Agence a fait le choix dans sa politique qualité de mettre en place des indicateurs spécifiques à chaque Pôle afin d'être conforme aux attendus des missions confiées par la Région ou par les EPCI dans les cahiers de charges.

Nous avons récapitulé au regard des commandes passées par nos actionnaires, les indicateurs de suivi mis en place.

En ce qui concerne la recommandation de consolider d'avantage les effets mesurés des actions menées à destination des entreprises par le biais d'un suivi pluriannuel à 3 ans des emplois et des investissements réalisés : les financeurs (Europe, Etat, Région, Collectivités territoriales) sont en charge de vérifier ces éléments.

Pour notre part, nous rencontrons et suivons les entreprises par filières et par territoires et mettons à jour les données recueillies au fur et à mesure des différents rendez-vous effectués par nos Développeurs Economiques de Proximité et par nos Chefs de projets Filières dans notre CRM (SIRAE).

Une part non négligeable des activités de l'Agence participent à l'attractivité économique et résidentielle de la région et à son image de marque qui par définition est très difficilement mesurable à court et moyen terme.

## V. Bilan de la gouvernance de la SPL

### a. Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Région BFC	114	570 000 €	57%
Collectivités territoriales : 85 EPCI	86	430 000 €	43%
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

### b. Les dirigeants

#### Les administrateurs

- Pour mémoire : Remaniement de la gouvernance au niveau du conseil d'administration :** Suite à une contestation portant sur la validité de la délibération en Assemblée plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sur la désignation de 11 représentants au sein du Conseil d'administration de l'AER du 21/07/2021, un recours a été déposé et le Tribunal administratif de Besançon a annulé ladite délibération par jugement rendu le 05/12/2023.  
**S'en est suivi la nouvelle désignation du Conseil d'administration de l'AER BFC.**

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Conseil régional	<b>11 administrateurs</b> Patrick BLIN (89) Patrick MOLINOZ (21) Gérald GORDAT (71) Éric OTERNAUD (90) Jean-Claude LAGRANGE (71) Frédéric PONCET (39) Arnaud MARTHEY (25) Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI (89) Laétitia MARTINEZ (71) Nicolas SORET (89) <b>Thomas LUTZ (25) : nouvelle nomination validée en Conseil d'Administration du 21/12/2023 – démission de M. LUTZ le 12/02/2024 et validée en CA du 07/03/2024.</b>	11	L'Assemblée Plénière du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté des 14-15/12/2023 a procédé à la désignation de 11 représentants du conseil régional au Conseil d'Administration de la SPL AER BFC. Validation de la nouvelle composition en CA du 21/12/2023.  Mandat jusqu'aux prochaines élections régionales de mars 2028.

**Pour mémoire : Validation de la nouvelle composition du Conseil d'administration en CA du 21/12/2023 et élection du Président et des Vice-Présidents :**

- **Président du Conseil d'administration : Jean-Claude LAGRANGE**
- **Vice-Président (pour l'actionnaire CRBFC) : Arnaud MARTHEY**
- **Vice-Président (pour les actionnaires EPCI) : Didier KLEIN**

**1/ Administrateurs représentant la Région Bourgogne-Franche-Comté :**

***Pour mémoire : Validation en Conseil d'administration du 21/12/2023 (cf. page 4 – pour mémoire : remaniement de la gouvernance au niveau du Conseil d'administration) :***

- Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Président (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Arnaud MARTHEY, Vice-Président (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Patrick BLIN (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Gérard GORDAT (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Madame Laëtizia MARTINEZ (nomination par délibération 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Patrick MOLINOZ (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Eric OTERNAUD (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Frédéric PONCET (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
- Monsieur Nicolas SORET (nomination par délibération du 23/07/2021 jusqu'aux élections régionales de mars 2028)
  - **Thomas LUTZ (25) : nouvelle nomination validée en Conseil d'Administration du 21/12/2023 – démission de M. LUTZ le 12/02/2024 et validé en CA du 07/03/2024.**

**2/ Administrateurs représentant des actionnaires minoritaires élus par l'Assemblée Spéciale**

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>7 administrateurs issus de l'assemblée spéciale</b> <b>Nicolas BODIN</b> , Grand Besançon Métropole (25) <b>Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE</b> , Communauté d'Agglomération du Grand Dole (39) <b>Vincent CHAUVET</b> , Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (71)	7	24 septembre 2020 : les représentants des 54 collectivités actionnaires, réunis en Assemblée Spéciale, ont désigné leurs 7 représentants au Conseil d'Administration  <b><u>Mandat jusqu'aux prochaines élections communautaires de 2026.</u></b>

	<b>Pascal DESSAUNY</b> , Nevers Agglomération (58) <b>Didier KLEIN</b> , Pays de Montbéliard Agglomération (25) <b>Michel QUINET</b> , Communauté d'Agglomération Beaune Côte Sud (21) <b>Danielle JUBAN</b> (Dijon Métropole) 21  Et un invité permanent : <b>Loïc CAVAGNAC</b> , Communauté d'Agglomération de Vesoul (70)		
<b>Total</b>	18	18	

- Monsieur Nicolas BODIN, Administrateur représentant Grand Besançon Métropole (nomination par délibération du 10/09/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Vincent CHAUVET, Administrateur représentant la Communauté de Communes Grand Autunois Morvan (nomination par délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Administrateur représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (nomination par délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Didier KLEIN, Administrateur représentant le Pays de Montbéliard Agglomération (délibération du 22/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Pascal DESSAUNY, Administrateur représentant Nevers Agglomération (nomination par délibération du 11/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Monsieur Michel QUINET représentant la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (nomination par délibération du 23/07/2020, pour un mandat de 6 ans)
- Madame Danielle JUBAN, représentante de Dijon Métropole (nomination par délibération du 16/12/2021, pour un mandat de 5 ans)
- Invité permanent : Monsieur Loïc CAVAGNAC, représentant la Communauté d'Agglomération de Vesoul (délibération du 09/07/2020, pour un mandat de 6 ans)

Leur mandat prendra fin à la cessation de leur fonction d'élu.

## SITUATION DU MANDAT DES CENSEURS

- **Marc AULOGE**, pour Bpifrance, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Lamine BOUBAKAR**, pour la COMUE (université) pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Thierry BUATOIS**, pour la CCIR Bourgogne-Franche-Comté, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Emmanuel POYEN**, pour la CMAR Bourgogne-Franche-Comté, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Adrienne SIMON-KRAZAKALA** pour l'ADEME BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Julia CATTIN**, Groupe MOMENTUM, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Philippe GENNE**, ONCODESIGN PRECISION MEDICINE, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Eric MAILLARD**, Groupe Maillard Industrie, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Jean-Paul MEDIONI**, MATAWAN, pour un mandat de 3 ans (fin de mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2026, soit courant 2027)
- **Mickaël AMSELLEM**, GILSON&SERVICES FOR LIFE SCIENCES, mandat de 3 ans à partir de l'Assemblée générale de juin 2024
- **Cécile ALLEMAN**, ISOLA COMPOSITE, mandat de 3 ans à partir de l'Assemblée générale de juin 2024
- **Entrée 2024** : **Mathieu AUFAUVRE**, Banque des Territoires. Mandat de 3 ans à partir de l'Assemblée générale de 17 juin 2025

• **Les représentants à l'assemblée spéciale**

	Représentant au CA	Représentant à l'AG	Date de nomination
Conseil régional	-	-	
Collectivités territoriales	7 Voir ci-dessous décrit en point « 2/ <u>Administrateurs représentant des actionnaires minoritaires élus par l'Assemblée Spéciale</u> »	85 Voir tableau « <u>Répartition du capital de la SPL AER BFC, au 31/10/2023</u> » pages 11-14	**24 septembre 2020 : les représentants des 54 collectivités actionnaires, réunis en Assemblée Spéciale, ont désigné leurs 7 représentants au Conseil d'Administration  <b><u>Mandat jusqu'aux prochaines élections communautaires de 2026.</u></b>
<b>Total</b>	7	85	

Préciser si la société est soumise aux obligations de mixité homme/femme : Oui

**Organisation de la gouvernance**

- Dissociation de la fonction de Président et de Directeur Général mandataire social acté en Conseil d'administration du 09/02/2017.
- Le Président du conseil d'administration, M. Jean-Claude LAGRANGE a été désigné par délibération du conseil d'administration du 02/09/2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La Directrice Générale, Mme Martine ABRAHAMSE-PLEUX a été désignée par délibération du Conseil d'administration du 08/06/2017. **Son mandat social a pris fin au 31/12/2024 suite à son départ volontaire à la retraite.**
- **Madame Agnès RAMILLON lui succède à ce poste à compter du 01/01/2025.**

### c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

- Les administrateurs représentants des collectivités territoriales ne perçoivent pas de rémunération versée par la SPL.
- Le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération versée par la SPL.
- Les éléments de rémunération accordés au Directeur Général mandataire social ne comprennent que des éléments fixes et un avantage en nature (voiture) conformément à ce qui a été prévu en Conseil d'administration du 08/06/2017 concernant Mme Martine ABRAHAMSE-PLEUX. Aucune rémunération variable ou exceptionnelle, et aucune augmentation, n'ont été effectuées depuis la prise de fonction.

### d. Bilan de la gouvernance

#### **Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :**

En 2024 :

- 4 Conseils d'Administration,
- 1 Conseil d'Administration extraordinaire (présentation de la nouvelle Directrice Générale)
- 4 Assemblées Spéciales,
- 4 Comités de Contrôle Analogues,
- 4 Instances Économiques Régionales,
- 1 Assemblée Générale Ordinaire

**Synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances :**

#### **Conseil d'Administration extraordinaire du 09/10/2024 : Présentation de la nouvelle Directrice Générale de l'AER BFC**

- Départ volontaire à la retraite de Martine ABRAHAMSE-PLEUX au 31/12/2024, fin du mandat social.
- Processus de recrutement (AER et Présidente de Région) et sélection de Mme Agnès RAMILLON.
- Validation de la nomination de Mme Agnès RAMILLON en CA extraordinaire du 09/10/2025, prise de fonction au 16/12/2024. Mandat social en suite de Mme ABRAHAMSE-PLEUX à compter du 01/01/2025.

- **CA du 30/09/2024** : entrée de Mathieu AUFAUVRE, Directeur régional de la Banque des Territoires
- **CA du 22/05/2024 acte le principe d'ouverture du capital courant 2024 à de nouveaux EPCI ayant fait part de leur souhait d'intégrer l'actionnariat de l'AER =>** Les administrateurs accueillent favorablement ce nouveau projet d'ouverture de capital de la SPL qui permettra à terme une couverture quasi complète du territoire (85 EPCI sur 113). Vote à l'unanimité.
- **Assemblée spéciale changement de Présidence** : Election réalisée en Assemblée Spéciale du 18/12/2024 et validée en Conseil d'Administration du 18/12/2024 de Clarisse QUENTIN, représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, suite à la démission de Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE (GRAND DOLE).  
**Election d'un Vice-Président** : Loïc CAVAGNAC, représentant de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (élection réalisée en Assemblée spéciale du 18/12/2024 et validée en Conseil d'Administration du 18/12/2024).

- **Intégration de 2 nouveaux EPCI au capital social** (voté en CP Région du 13/12/2024, entériné en AS et CA AER du 18/12/2024) => Les administrateurs se félicitent de l'intégration de 2 nouveaux EPCI qui témoigne d'une certaine reconnaissance de l'action menée par l'Agence. Vote à l'unanimité.
- **Renforcement de l'Instance Economique Régionale**, avec l'intégration de nouveaux partenaires de l'écosystème régional pour atteindre 72 structures (entrée de 3 nouveaux partenaires en 2024) :

GRUPE LA POSTE, Blandine AGLAVE  
ISOLA COMPOSITE, Cécile ALLEMANN  
GILSON, Mikael AMSELLEM  
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS, Mathieu AUFAUVRE  
BPIFRANCE, Marc AULOGE  
FIBOIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, Edouard DUCERF  
RTE, Elisabeth BERTIN  
CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR BFC, Xavier BOIDEVEZI  
LES AMBASSADEURS DES VINS JAUNES, Thierry BONNOT  
DIJON BOURGOGNE INVEST, Stéphane BOSSAVIT  
COMUE, Lamine BOUBAKAR (remplacement en cours)  
LUXE ET FINITION SOIGNÉE EN PAYS HORLOGER, Éric BOUCHER  
SANTENOV DIJON BOURGOGNE, Pascal AUZIÈRE  
U2P BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Jean-Claude BRADY  
CCIR BFC, Thierry BUATOIS  
GRUPE MOMENTUM, Julia CATTIN  
UMIH FRANCHE-COMTÉ, Bernard CHAMPREUX  
SNCF BFC, Maxime CHATARD  
PACKAGE IN BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ, Pierre CHEVALIER  
PRÉFECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Anne COSTE DE CHAMPERON  
PLACE FINANCIÈRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Gilles CURTIT  
BATIFRANC, Hugues CUSENIER  
VALLÉE DE L'ÉNERGIE, Alain DAUBAS  
UI INVESTISSEMENT, Bénédicte DE CHEVIGNY  
CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BFC, Vincent LAVIER  
EMFOR, Bénédicte DELNESTE  
PÔLE DES MICROTECHNIQUES, Laurent DESCHAMPS  
ASSOCIATION PIERRE DE BOURGOGNE, Fabrice DESCOMBES  
FFB BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Corinne DESEILLE  
BANQUE DE France, Laurent FRAISSE  
NUCLEAR VALLEY, Philippe FRANTZ  
ONCODESIGN, Philippe GENNE  
MEDEF BFC, Elisabeth GREININ  
PÔLE VITAGORA, Oisín MORRIN  
RÉSEAU ENTREPRENDRE BOURGOGNE, Jean-Philippe GUYOT  
DRARI, Jean GUZZO  
UMIH BOURGOGNE, Patrick JACQUIER  
PÔLE ÉNERGIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Stéphanie JIMENEZ  
BUREAU INTERPROF. DES VINS DE BOURGOGNE, François LABET

AER BFC, Jean-Claude LAGRANGE  
MADE IN JURA, Caroline LEBAILLIF  
DREETS, Domitille LEGRAND  
SATT SAYENS, Romain LIÈGE  
GROUPE MAILLARD INDUSTRIE / GMI, Éric MAILLARD  
CMQ ALIMENTATION GOUT TOURISME, Stéphanie MARMORAT  
CONSEIL RÉGIONAL, Arnaud MARTHEY  
FRTP Bourgogne-Franche-Comté, Vincent MARTIN  
ORANGE BFC, Cyprien MATÉOS  
URSSAF DE BOURGOGNE, Lionel MATZ  
MATAWAN et FRENCH TECH, Jean-Paul MEDIONI  
CMQ ITIP, Angéline MÉNAGER  
EDF, Carmen MUNOZ DORMOY  
CMQ MOBICAMPUS, Hervé PERRIN  
INSEE BFC, Charles PILARSKI  
DECA BFC, Hélène POIRIER  
CMAR BFC, Emmanuel POYEN  
ADN FC, Xavier PREVOTAT  
INFRA 2050, Jason QUEUDRAY  
UIMM BFC, Jean-Luc QUIVOGNE  
ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES, Hervé REYNIER  
ECORSE-TP BFC, Christophe RIBETTE  
INITIATIVE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, Kevin ROCHE  
CPME BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, Geoffroy SECULA  
ADEME, Adrienne SIMON-KRZAKALA  
URSSAF FRANCHE COMTÉ, Isabelle SPAGNOL  
ASSOCIATION ECOSPHERE, Didier STAINMESSE  
RÉSEAU ENTREPRENDRE FRANCHE COMTÉ, Gérald STREIT  
PÔLE EMPLOI, Michel SWIETON  
PÔLE VÉHICULE DU FUTUR, Thierry TOURNIER  
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ANGELS, Pierre VIEILLARD  
POLYMERIS, Joël VIRY  
CMQ TERRITOIRE INTELLIGENT, Mélanie WALZ

**Participation des représentants des collectivités actionnaires :**

	ASSEMBLÉE SPÉCIALE 4 réunions en 2024	COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE 4 réunions en 2024	CONSEIL D'ADMINISTRATION 5 réunions en 2024	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1 réunion en 2024
CA BEAUNE CÔTE & SUD	1	1	1	1
CA GRAND DOLE	4	2	4	1
NEVERS AGGLOMÉRATION	1	1	0	0
PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION	2	3	4	1
CC GRAND AUTUNOIS MORVAN	0	2	1	0
DIJON MÉTROPOLE	2	0	3	1
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	2	3	4	1
CA VESOUL	3	3	3	0
CA DU GRAND SÉNONAIS	3	2	NC	1
CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, CŒUR DU JURA	1	2	NC	0
CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE	3	2	NC	1
CC AVALLON - VÉZELAY - MORVAN	2	0	NC	0
CC BAZOIS LOIRE ET MORVAN	1	1	NC	1
CC BRESSE HAUTE-SEILLE	0	0	NC	0
CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM	2	0	NC	0
CC CHABLIS VILLAGES & TERROIRS	0	0	NC	0
CC CŒUR DE LOIRE	1	1	NC	0
CC DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE	3	0	NC	0
CC DE L'AGGLOMÉRATION MIGENNOISE	2	2	NC	0
CC DE L'AILLANTAIS	0	4	NC	0
CC DES 2 VALLÉES VERTES	1	1	NC	1
CC DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS	1	1	NC	0
CC DES QUATRE RIVIÈRES	1	3	NC	0
CC DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	2	3	NC	1
CC DOUBS BAUMOIS	4	2	NC	0
CC DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE	3	2	NC	0
CC DU GRAND PONTARLIER	0	0	NC	1
CC DU JOVINIEN	1	1	NC	0
CC DU NIVERNAIS BOURBONNAIS	1	0	NC	1
CC DU PAYS ARNAY LIERNAIS	0	0	NC	0
CC DU PAYS RIOLAIS	2	2	NC	0
CC DU SEREIN	1	2	NC	0
CC DU SUD NIVERNAIS	3	3	NC	0
CC DU VAL D'AMOUR	0	1	NC	1
CC DU VAL DE GRAY	4	1	NC	1

	ASSEMBLÉE SPÉCIALE 4 réunions en 2024	COMITÉ DE CONTRÔLE ANALOGUE 4 réunions en 2024	CONSEIL D'ADMINISTRATION 5 réunions en 2024	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1 réunion en 2024
CC ENTRE ARROUX, LOIRE ET SOMME	4	2	NC	0
CC ENTRE SAÔNE ET GROSNE	0	0	NC	0
CC FORÊT, SEINE ET SUZON	0	0	NC	1
CC GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	0	2	NC	0
CC HAUT JURA ARCADE	3	2	NC	0
CC HAUT NIVERNAIS - VAL D'YONNE	0	0	NC	0
CC HAUTE COMTÉ	1	0	NC	0
CC HAUT-JURA ST-CLAUDE	0	0	NC	0
CC JURA NORD	0	2	NC	0
CC LE GRAND CHAROLAIS	2	1	NC	0
CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	3	1	NC	0
CC LES BERTRANGES	1	0	NC	0
CC LOIRE ET ALLIER	0	1	NC	0
CC LOUE LISON	1	1	NC	0
CC MÂCONNAIS - TOURNUGEOIS	2	2	NC	0
CC MIREBELLOIS ET FONTENOIS	0	2	NC	0
CC NORGE ET TILLE	1	1	NC	0
CC PAYS DE LURE	2	1	NC	0
CC PAYS DE LUXEUIL	1	0	NC	0
CC PAYS DE MAICHE	0	3	NC	0
CC PAYS D'HÉRICOURT	0	0	NC	1
CC PAYS VILLERSEXEL	0	0	NC	0
CC PLAINE DIJONNAISE	2	1	NC	1
CC PLATEAU DU RUSSEY	4	3	NC	0
CC PORTE DU JURA	0	2	NC	0
CC PORTES DU HAUT-DOUBS	1	2	NC	0
CC POUILLY-EN-AUXOIS / BLIGNY-SUR-OUCHE	2	1	NC	0
CC PUISAYE FORTERRE	2	0	NC	1
CC RAHIN ET CHERIMONT	0	2	NC	0
CC RIVES DE SAÔNE	2	2	NC	1
CC SAINT CYR MÈRE BOITIER	0	0	NC	1
CC SEREIN ET ARMANCE	0	0	NC	0
CC SUD CÔTE CHALONNAISE	4	0	NC	1
CC SUD TERRITOIRE	0	3	NC	0
CC TERRE D'ÉMERAUDE	0	2	NC	0
CC TERRES DE BRESSE	0	0	NC	0
CC TILLE ET VENELLE	4	0	NC	1
CC VAL DE MORTEAU	3	3	NC	1
CC VAL MARNAYSIEN	0	1	NC	0
CC VOSGES DU SUD	1	0	NC	0
CC YONNE NORD	2	0	NC	1
CC PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE	0	2	NC	0
COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS	3	0	NC	1
CU CREUSOT MONTCEAU	3	1	NC	1
ECLA	0	2	NC	1
GRAND BELFORT	3	4	NC	1
GRAND CHALON	2	2	NC	0
MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION	0	0	NC	0

**Elus régionaux au Conseil d'Administration**

4 conseils d'administration en 2024 + 1 conseil d'administration extraordinaire, présidés par M. LAGRANGE.

	Nom	Prénom	Présentéisme sur 5 réunions
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	LAGRANGE	Jean-Claude	5
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	MARTHEY	Arnaud	3
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	PONCET	Frédéric	4
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	OTERNAUD	Eric	1
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	SORET	Nicolas	5
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	MARTINEZ	Laetitia	1
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	MOLINOZ	Patrick	1
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	BLIN	Patrick	3
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	GORDAT	Gérald	3
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	SAULNIER-ARRIGHI	Jean-Philippe	2

**e. Contrôle analogue**

Le Comité de Contrôle Analogue est composé de 87 membres issus des services du Conseil régional et des services des EPCI actionnaires sous la présidence d'Olivier RITZ, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Stratégie au Conseil régional.

Le processus de gouvernance est régulier et est assuré par 4 réunions par an en amont des Conseils d'administration et des Assemblées spéciales. Le CCA émet des avis techniques remontés à chaque Conseil d'administration (voir relevé de suivi ci-après) :

 <b>SUIVI DES AVIS TECHNIQUES ISSUS DES COMITÉS DE CONTRÔLE ANALOGUE</b>		
Date CCA	Avis techniques à l'attention des élus	Commentaire / Action
2023-12-05	Définir le rôle de l'AER au titre de la territorialisation de la planification écologique qui fera l'objet d'un partenariat étroit Etat-Région.	EN COURS
14/02/2024	Veiller à la rédaction du rapport post contrôle de la Chambre Régionale des Comptes	FAIT
14/02/2024	Trajectoire clôture comptable 2023 favorable mais cependant veiller à la bonne maîtrise des charges sur 2024	FAIT
14/02/2024	Définir le rôle de l'AER au titre de l'animation de la transition écologique et de l'industrie verte	FAIT
29/04/2024	Confirmation de l'avis technique favorable du CCA sur l'adaptation des seuils de la commande publique	//
29/04/2024	Nécessaire suivi entre le prévisionnel des recettes qui a des contraintes nouvelles avec l'adaptation des dépenses	//
29/04/2024	Quid du suivi des projets touristiques suite à l'évolution de la commande Région ?	Pas de commande
29/04/2024	Réflexion sur des placements de trésorerie étant donnée la bonne dynamique actuelle des taux	FAIT
29/04/2024	L'ensemble des observatoires développés par l'AER sont bien intégrés dans les dynamiques régionales	FAIT
23/09/2024	Poursuivre le travail engagé sur les 4 recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes suite à son contrôle	FAIT
23/09/2024	Préciser l'origine des projets entre l'exogène qui concerne les projets hors Bourgogne-Franche-Comté en France et à l'international et les projets endogènes	FAIT
23/09/2024	Concernant la facturation des commandes passées à l'AER, tendre à diminuer le reste à facturer du 4ème trimestre en le lissant davantage et autant que possible sur l'année	PRIS EN COMPTE
05/12/2024	Le pôle IET développe des outils performants. Veiller à poursuivre et à contribuer à l'animation du réseau des acteurs de la connaissance en région.	PRIS EN COMPTE
05/12/2024	Maintien de l'activité de l'Agence en 2024 malgré le contexte compliqué lié, notamment, aux contraintes budgétaires de ses actionnaires.	//
05/12/2024	La projection d'atterrissage de chiffre d'affaires au 31/12/2024 correspond à la réalisation de 100% des commandes du CR BFC et des EPCI actionnaires. Pour ce qui est de la projection d'atterrissage de résultat au 31/12, celle-ci est à l'équilibre grâce aux produits financiers et à un résultat exceptionnel, et ce malgré un niveau d'activité soutenu et proche de celui de 2023.	//
05/12/2024	La prévision de chiffres d'affaires 2024 est à l'équilibre grâce aux produits financiers et à un résultat exceptionnel.	//
05/12/2024	Rester vigilant en 2025 pour maintenir un niveau de trésorerie suffisant, au regard du niveau de commandes qui pourrait être fortement impacté par les contraintes budgétaires de la Région mais également des EPCI actionnaires sur la partie salons notamment.	PRIS EN COMPTE
05/12/2024	Organiser une réunion avec les collectivités, début 2025, afin d'échanger sur l'actualité nationale et des territoires.	A METTRE EN PLACE

Chaque réunion de Comité de Contrôle analogue fait l'objet d'un relevé des échanges et avis techniques.

Réunions de gouvernance - PLANNING PRÉVISIONNEL 2025

<b>18 février, 10h30</b>	Instance Économique Régionale	DIJON
<b>18 février, 14h30</b>	Comité de Contrôle Analogue	DIJON
<b>20 février, 10h30</b>	Assemblée Spéciale	DIJON
<b>20 février, 14h30</b>	Conseil d'administration	DIJON

<b>05 mai, 10h30</b>	Instance Économique Régionale	BESANÇON
<b>05 mai, 14h30</b>	Comité de Contrôle Analogue	BESANÇON
<b>06 mai, 10h30</b>	Assemblée Spéciale	MORTEAU
<b>15 mai, 14h30</b>	Conseil d'administration	BESANÇON
<b>17 juin, 14h30</b>	<b>Assemblée Générale Ordinaire</b>	BESANÇON

<b>30 septembre, 10h30</b>	Instance Économique Régionale	DIJON
<b>30 septembre, 14h30</b>	Comité de Contrôle Analogue	DIJON
<b>07 octobre, 10h30</b>	Assemblée Spéciale	A VOIR
<b>07 octobre, 14h30</b>	Conseil d'administration	DIJON

<b>09 décembre, 10h30</b>	Instance Économique Régionale	BESANÇON
<b>09 décembre, 14h30</b>	Comité de Contrôle Analogue	BESANÇON
<b>16 décembre, 10h30</b>	Assemblée Spéciale	A VOIR
<b>16 décembre, 14h30</b>	Conseil d'administration	BESANÇON

Fait le 17/06/2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du conseil d'administration

Monsieur Jean-Claude LAGRANGE